

ECHOS DE NOS LACS



Bulletin d'information
Fédération des lacs
de Val-des-Monts

Vol.3 Num. 1
Novembre 2009

Lac Bois Franc, Lac Brassard, Lac Champeau, Lac Clair, Lac Dam, Lac Gilmour, Lac Grand, Lac Hardwood, Lac Létourneau, Lac McArthur, Lac McFee, Lac McGlashan, Lac Girard, Lac McGregor, Perkins-sur-le-Lac (Lac Louise, Lac Chevreuil, Lac la Truite, Lac Rhéaume, Lac Bataille, Lac Maskinongé, Lac Corrigan, Lac Barnes), Lac St-Pierre, Lac St-Germain, Domaine St-Antoine.

Le Règlement de contrôle intérimaire visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs et des cours d'eau

La MRC des Collines entérine le Règlement N°137-09

Par Yann Gagnon

Au cours des dernières années, l'apparition des cyanobactéries dans les lacs et les cours d'eau du Québec est devenu un phénomène de plus en plus fréquent. En effet, la région de l'Outaouais commence elle aussi à connaître son lot de lacs infestés. Ainsi, afin de prévenir les floraisons de cyanobactéries et d'améliorer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau, la MRC des Collines a entériné en mai 2009 le *Règlement de contrôle intérimaire N° 137-09*.

L'objectif premier de ce règlement consiste à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives et ce, par l'introduction d'une obligation de renaturaliser une partie des rives des lacs et des cours d'eau.

Ainsi, il est désormais interdit d'effectuer tout contrôle de la végétation dans les **cinq (5)** premiers mètres en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau et ce, à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. On inclut dans les méthodes de contrôle de la végétation interdites : **la tonte du gazon et d'herbacées, l'abattage d'arbre, de même que le débroussaillage.**

Bien sûr, il existe certaines exceptions au règlement, par exemple :

- Une fenêtre d'accès au plan d'eau (5 mètres linéaire maximum)
- Les installations septiques
- Les constructions fixés au sol (2 mètres maximum)
- Etc. (voir le texte officiel)

Veillez noter que ces exceptions doivent faire l'objet d'une autorisation municipale à cet effet.

De plus, ce nouveau règlement prévoit que lorsque la bande riveraine de renaturalisation n'est pas occupée par la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de renaturaliser la bande riveraine et ce, dans un délai de vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement selon les règles établie (**mai 2011**).

On peut simplement planter une végétation à l'état naturel en laissant pousser librement la végétation déjà présente sur place, le gazon inclus évidemment.

On peut aussi accélérer ce processus en faisant la plantation d'espèces végétales indigènes, tel des saules arbustifs, des érables rouges, du myrique baumier, des iris versicolor, et plusieurs autres. Précisons qu'il est essentiel d'obtenir un certificat d'intervention en bande riveraine auprès de la Municipalité de Val-des-Monts avant d'effectuer des travaux dans la bande riveraine. Une demande pour un tel certificat est gratuite, simple et vous assure que votre projet de plantation est conforme aux exigences du règlement municipal 137 - 09.

Enfin, notons que quiconque contrevient à l'une des dispositions du règlement commet une infraction et est passible d'une amende variant entre 300 \$ et 4 000 \$. De plus, la MRC ou la municipalité peut exercer devant les tribunaux de juridiction civile tous les autres recours nécessaires pour faire respecter les dispositions du règlement. Par exemple, la MRC ou la municipalité peut obtenir une ordonnance de la Cour Supérieure du Québec afin de faire cesser une utilisation du sol ou une

construction incompatible avec le règlement 137-09. Elle peut donc exécuter les travaux requis, y compris la démolition de toute construction et la remise en état du terrain. De plus, la MRC ou la municipalité

peut demander à être autorisée à exécuter ces travaux aux frais du propriétaire de l'immeuble, le coût des travaux constituant une créance prioritaire sur l'immeuble, le tout conformément à la loi. ■

DES BOUÉES JAUNES AU LAC ST-PIERRE



Les membres de l'association du lac St-Pierre ont installé plus de 75 bouées jaunes autour des aires à densité élevée en algues et hautes herbes afin que les embarcations à moteur ne s'y aventurent pas.

AFIN de gérer la prolifération des plantes aquatiques dans le lac St-Pierre, l'Association du Lac St-Pierre a installé des bouées jaunes autour des endroits où l'on retrouve une forte densité de plantes aquatiques. Ainsi, les bateaux pourront éviter ces endroits et diminuer la prolifération du Myriophylle à épi, par exemple.

Ces bouées sont très visibles et les résidents semblent jusqu'à maintenant être satisfaits des résultats obtenus. De plus, en collaboration avec la municipalité de Val-des-Monts, une enseigne a été érigée à la rampe d'accès des bateaux, expliquant pourquoi on retrouve ces bouées sur le lac.

Si d'autres lacs sont intéressés dans un projet semblable, veuillez contacter un membre de l'Association du Lac St-Pierre, www.lacstpierre.ca.

POURQUOI DES BOUÉES ?

Les herbiers de «plantes aquatiques» au Lac St-Pierre sont majoritairement composés d'une plante exotique envahissante nommé Myriophylle à épi. Cette plante d'origine eurasienne a maintenant envahi plusieurs lacs de Val-des-Monts. Le Myriophylle à épi est une plante qui peut se multiplier par fragmentation de thalle, c'est-à-dire qu'il suffit d'un simple fragment ou morceau de plante d'un (1) cm pour qu'une nouvelle colonie s'établisse ! Les bouées ont donc été installées au Lac St-Pierre afin de ralentir la progression du Myriophylle à épi dans les secteurs déjà infestés par ce terrible envahisseur. Il est donc important que les embarcations à moteur ne traversent pas les zones à haute densité de plantes aquatiques parce que les boutures causées par les hélices des moteurs retombent au fond de l'eau et favorisent la pousse de nouveaux plants.



Le Myriophylle à épi

Les lacs de Val-des-Monts : protégeons-les avant qu'il ne soit trop tard

Michel Francoeur, Président, Fédération des lacs de Val-des-Monts et François Pichard, Président, Association du Lac St-Pierre

Dans les éditions week-end du quotidien *Le Droit* des 31 mai / 1^{er} juin 2008 (*Forum – Protéger les intérêts de quelques-uns ?*) et 21 / 22 juin 2008 (*À vous la parole – Les lacs de Val-des-Monts*), M. Jacques Lamarche, de Val-des-Monts, a signé deux lettres interpellant la Fédération des lacs de Val-des-Monts et les associations qui en font partie, notamment l'Association du Lac St-Pierre.

En qualité de présidents de la Fédération des lacs de Val-des-Monts et de l'Association du lac St-Pierre, la présente vise à remercier M. Lamarche pour l'intérêt qu'il porte à la protection des lacs de Val-des-Monts ainsi que pour ses commentaires et suggestions à cet égard. Le dialogue auquel M. Lamarche nous invite est tout à son honneur, et nous en profitons d'ailleurs pour l'inviter à participer aux réunions toujours publiques de la Fédération et de l'Association (les dates, heures et coordonnées exactes sont disponibles sur les sites de la Fédération (www.federationdeslacs.ca) et de l'Association (www.lacstpierre.ca)). À ce sujet, le commentaire de M. Lamarche (« qu'ils arrêtent de se comporter comme des clubs privés, qu'ils ouvrent leur porte ») nous aura quelque peu surpris.

M. Lamarche souligne que le bulletin d'information *Échos de nos lacs*, publié par la Fédération, contient des informations utiles et pertinentes, opinion que nous partageons évidemment entièrement. La présente édition contient une foule d'articles concernant les défis auxquels sont confrontés les résidents, villégiateurs, plaisanciers et autres usagers des lacs de Val-des-Monts, notamment sur les mesures prises par la Fédération et les associations qui la composent afin de s'attaquer à ces défis.

M. Lamarche mentionne que « les villégiateurs et les riverains sont les premiers responsables de la prolifération des algues bleues, des coliformes, des staphylocoques, de l'introduction d'espèces indésirables ». Nous sommes d'accord avec cette affirmation, et c'est précisément la raison pour laquelle en 2003 ces mêmes villégiateurs et riverains ont créé la Fédération des lacs de Val-des-Monts afin d'élaborer une stratégie d'information, d'appui et de ressources pour que le plus grand nombre possible de villégiateurs et riverains de Val-des-Monts comprennent que la situation est critique et que chaque geste compte.

C'est dans le cadre de cette stratégie qu'un certain nombre d'initiatives dont fait état la plus récente édition de *Échos de nos lacs* ont été mises en place. Pour n'en nommer que quelques-unes, le projet *ÉcoAction* d'Environnement Canada a permis à la Fédération d'engager deux biologistes pour un troisième été de suite afin de rencontrer les riverains et les informer sur l'aménagement écologique de leur rive, tout particulièrement le reboisement de ces dernières. Les riverains qui achètent des plantes, arbustes et arbres dans le cadre de cette initiative bénéficient d'ailleurs d'une réduction de 60% du prix en gros fixé par la pépinière. En 2007, ce sont plus de 50 riverains du lac St-Pierre qui ont bénéficié de ce programme; en 2008, ce sont les riverains du lac McGregor qui en ont profité tandis que cet été c'était au tour des riverains du lac Grand.

M. Lamarche affirme qu'« on assiste présentement à une explosion des nouvelles habitations, des maisons de plus en plus grosses et de plus en plus près des plans d'eau. » C'est également une préoccupation de la Fédération et de ses associations et c'est ce qui nous a poussé à obtenir une subvention du ministère fédéral des Mines et ressources naturelles dans le cadre du programme *GéoConnexions* afin d'élaborer des modèles de capacité de support pour les lacs de Val-des-Monts, en collaboration avec la MRC des Collines. Les modèles de capacité de support sont des instruments qui permettent d'évaluer la capacité de développement de chaque lac d'un bassin versant en fonction principalement des apports humains et naturels en phosphates, permettant ainsi de prendre des mesures réglementaires ou incitatives adaptées à chaque lac. Les lacs dont la capacité de développement approche de la saturation seraient ainsi assujettis à des mesures protectrices plus importantes que ceux dont la capacité n'est pas problématique, au-delà de la réglementation existante.

Par ailleurs, la Fédération aura été en quelque sorte l'instigatrice du nouveau « Fonds vert » adopté en décembre 2007 par la Municipalité de Val-des-Monts dans le cadre de son budget 2008, c'est-à-dire un montant de 180 000\$ consacré aux mesures environnementales. Une partie de ce montant est transféré à la Fédération afin que cette dernière puisse retenir les services d'un biologiste qui est indispensable aux activités de la Fédération, qu'il s'agisse de la rédaction des principaux articles de *Échos de nos lacs*, l'organisation de la *Journée annuelle sur la qualité de l'eau*, la réunion spéciale du lac St-Pierre sur les algues bleues en 2008, la coordination d'un nombre record d'échantillons d'eau dans les lacs de Val-des-Monts au printemps 2008 pour les fins des tests de phosphates, l'obtention et la gestion des subventions dans le cadre des programmes *ÉcoAction* et *GéoConnexions* décrits plus haut, la liaison avec la Municipalité de Val-des-Monts et autres organismes impliqués dans la protection des lacs, sans parler de l'organisation des réunions de la Fédération et des associations six fois par année. On ne saurait d'ailleurs passer sous silence le leadership dont fait preuve la Municipalité de Val-des-Monts en étant l'une des premières municipalités au Québec à se doter d'un tel Fonds vert.

Une partie importante des lettres de M. Lamarche est consacrée aux débarcadères pour bateaux sur les lacs McGregor et St-Pierre. Il affirme qu'il s'insurge contre le fait que les associations « font des pressions auprès de la municipalité pour que celle-ci limite l'accès aux débarcadères », que « la municipalité devrait plutôt élargir le débarcadère, voire le doubler en largeur », « que si on voulait vraiment réduire les polluants dans nos lacs, ce n'est pas aux bateaux de plaisance qu'il faut restreindre l'accès, mais aux villégiateurs », que « le lac (St-Pierre) est encore accessible, malgré l'association du lac St-Pierre » et qu'« à Val-des-Monts, plutôt que de favoriser l'accès aux lacs, dans un déni de démocratie, c'est le contraire que l'on fait en payant un gardien sur le lac McGregor qui a pour mission de compliquer l'approche ».

À ce sujet, il nous paraît d'abord important de rappeler que l'usage du débarcadère du lac McGregor demeure gratuit pour tout résident de Val-des-Monts, tant les non-riverains que les riverains. Et si la Municipalité a effectivement adopté un règlement en 2006 quant à l'usage de ce débarcadère du mercredi au dimanche, c'est principalement pour des raisons de sécurité et de salubrité aux abords du débarcadère et de la plage Pélissier dont l'usage au cours des dernières années par certains individus causaient des maux de tête importants aux plaisanciers, aux riverains et à la Municipalité.

En ce qui a trait au débarcadère du lac St-Pierre, son accès demeure gratuit pour tous. L'Association désire mieux encadrer l'usage de la rampe principalement afin d'informer davantage tous les usagers de la rampe, tant les riverains que les non-riverains, de l'importance de bien nettoyer son embarcation avant de la faire passer d'un cours d'eau à l'autre et ce, afin d'éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes (par ex., les moules zébrées). Et de les informer aussi sur l'usage responsable des embarcations à moteur dans la mesure où les vagues causées par ces dernières à proximité des rives contribuent à l'érosion des berges, un facteur important dans la dégradation de la qualité de l'eau des lacs et rivières. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la descente de motomarines est déjà interdite au débarcadère du lac McGregor, la pratique de ce sport ayant souvent pour effet de mener à la création de très grosses vagues à proximité des rives.

Enfin, c'est le 18 juillet dernier, de 10h à midi, au centre communautaire du Parc Thibault, qu'eut lieu cette année la *Journée sur la qualité de l'eau* de la Fédération des lacs de Val-des-Monts. Il s'agissait de la 6^e édition de cette activité organisée en collaboration avec la Municipalité et qui vise à informer et sensibiliser les villégiateurs, résidents, plaisanciers et autres usagers des lacs de Val-des-Monts aux enjeux communs auxquels nous faisons face, mais aussi d'échanger et de débattre sur ces questions importantes. Il va de soi que nous aurions été ravis d'y accueillir M. Lamarche afin d'entendre son point de vue et bénéficier de ses idées sur les solutions à y apporter. ■

LA SALICAIRE POURPRE



La Salicaire pourpre

ARRIVÉE d'Europe il y a un siècle, la salicaire pourpre envahit les terres humides et peu à peu s'en empare. Cette mauvaise herbe finit par étouffer toute la végétation indigène, la remplaçant par un paysage pourpre dans lequel la faune est presque complètement absente. L'absence de prédateur indigène a favorisé son implacable propagation à travers l'Amérique du Nord.

L'envahissement de la Salicaire pourpre a des effets néfastes pour les écosystèmes tant terrestres qu'aquatiques où ces larges colonies diminuent significativement la biodiversité des espèces fauniques et floristiques. Mentionnons que toutes les variétés cultivées de Salicaire sont néfastes pour l'environnement. Ce groupe inclut donc les variétés horticoles retrouvés dans nos pépinières comme *Morden Pink*, *Morden Gleam* et *Dropmore Purple*.

La Salicaire pourpre se régénérera à partir du plus petit morceau de racine, de tige, de feuille, de fleur, d'épi ou même de fragments

tombés de la brouette. Il faut donc que toute la plante soit arrachée pour réduire les possibilités de repousse. Déterrez donc **toute la racine** et arrachez tous les fragments. Vous pouvez ensuite mettre à sécher la plante dans une boîte ou un endroit protégé pour éviter que le vent, l'eau, les activités humaines ou animales ne les dispersent. La plante peut ensuite être emballée soigneusement dans un sac de plastique ou un contenant pour empêcher la contamination des sites de remblayage. **Évitez de la composter** et surveillez le site où vous avez déterré la plante pendant plusieurs années car de nouvelles pousses peuvent ressurgir des fragments de racines oubliés sur place. Aussi, en cas d'infestation majeure, vous pouvez couper les fleurs avant qu'elles n'entrent en semences, puisque la formation des graines se fait à partir du bas de la fleur et se développe vers le haut.

Agissons maintenant et détruisons la Salicaire pourpre avant qu'elle ne détruise nos lacs !

Source: Purple Loosestrife InfoCentre

Tom Barber tire sa révérence comme Président de la Fédération des lacs de Val-des-Monts

Par Michel Francoeur

Après 3 années remplies de projets à la présidence de la Fédération des lacs de Val-des-Monts, Tom Barber a décidé de passer le flambeau tout en demeurant très impliqué au sein de l'organisation à titre de président sortant. Le changement de garde est en vigueur depuis le 12 décembre 2008, date à laquelle la Fédération a élu un

nouveau président, Michel Francoeur (voir article ci-dessous).

La présidence de Tom aura été marquée par la réalisation de projets majeurs pour la jeune organisation : d'abord, la capacité de la Fédération, grâce à une subvention de la municipalité de Val-des-Monts, d'engager un

biologiste à contrat (Patrick Fredette) s'est avérée fondamentale au développement et à la crédibilité de la Fédération. D'ailleurs, depuis 2008, la subvention s'inscrit dans le cadre de la taxe environnementale de la Municipalité de Val-des-Monts (ou Fonds vert), un geste qui démontre l'importance qu'accorde les membres du Conseil municipal aux questions environnementales et au travail de la Fédération.

Par ailleurs, le règne de Tom aura vu l'aboutissement de deux projets d'importance : le projet *ÉcoAction* (l'obtention d'une subvention du gouvernement fédéral en 2007 et 2008 afin d'encourager les riverains à reboiser leurs rives en leur accordant une réduction de 60% sur le prix d'achat des arbres, arbustes et plants), ainsi que le projet *GéoConnexions* (l'obtention d'une autre subvention du gouvernement fédéral afin d'élaborer des

modèles de capacité de support pour les lacs de la MRC). De plus, Tom aura fait preuve de leadership dans la transmission du savoir à l'égard des tests d'eau pour mesurer le niveau de phosphore ainsi que la transparence de l'eau des lacs de Val-des-Monts : en 2008, plus de 35 lacs ont ainsi été testés par des résidents des divers lacs.

Mais au-delà de ses belles réalisations, les membres de la Fédération des lacs de Val-des-Monts tiennent avant tout à remercier chaleureusement cet avocat et résident du lac Grand pour son dévouement indéfectible à la cause des lacs et autres plans d'eau, ainsi que pour sa volonté de voir la vision du président fondateur Bernard Lamontagne se transformer en actions génératrices de changement.

Merci Tom ! ■



Grant Walsh (à gauche), remet une plaque honorifique à Tom Barber afin de souligner ses 3 ans à la tête de la Fédération des Lacs de Val-des-Monts

Le biologiste Patrick Fredette quitte lui-aussi la Fédération

Par Michel Francoeur

C'est avec consternation, mais compréhension, que les membres de la Fédération des lacs de Val-des-Monts ont appris au printemps que le biologiste Patrick Fredette quitterait la Fédération afin de se joindre à une grande firme d'ingénieurs de Gatineau.

Consternés parce que les membres de la Fédération espéraient secrètement pouvoir compter sur les services de Patrick jusqu'à ce que tous les enjeux de qualité d'eau des lacs de Val-des-Monts eurent été réglés (!), mais compréhensifs parce que les biologistes talentueux comme Patrick sont de plus en plus en demande au Québec (et partout ailleurs dans le monde) et ce n'était qu'une question de temps avant que Patrick ne soit recruté par une grande entreprise qui lui permettrait de relever de nouveaux défis environnementaux d'envergure.

Tous s'entendent pour affirmer que le passage de Patrick à la Fédération aura été remarquable et ce, tant pour la grande

qualité de ses avis et conseils que pour sa capacité à mener les projets à terme. Les années de service de Patrick auront d'ailleurs coïncidées avec celles de Tom Barber comme président de la Fédération (voir article ci-haut), et Patrick aura donc été partie prenante de chacun des projets de la Fédération durant les trois dernières années.

À vrai dire, certains projets n'auraient jamais vu le jour n'eût été de l'excellente contribution de Patrick : parmi ceux-là, on doit certainement compter le projet *ÉcoAction*, ainsi que le projet *GéoConnexions*. Patrick aura aussi été un joueur clé dans la mise en place de relations solides entre la Fédération et la Municipalité, ses compétences ayant largement contribué à la crédibilité de la Fédération comme interlocuteur auprès des diverses organisations gouvernementales et de la population en général.

Merci Patrick !

MICHEL FRANCOEUR SUCCÈDE À TOM BARBER

DEPUIS le 12 décembre 2008, un résident du lac St-Pierre assume les fonctions de président de la Fédération : il s'agit de Michel Francoeur, membre de l'exécutif de l'Association de ce lac depuis trois ans et de l'exécutif de la Fédération depuis près de deux ans. Parmi les projets auxquels Michel entend se consacrer avec les autres membres de la Fédération au cours des prochains mois, mentionnons i) le suivi auprès de la Municipalité pour l'inspection du traitement des eaux grises dans les résidences riveraines, ii) l'intégration des modèles de capacité de support dans les prochains plans d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; iii) le développement d'une stratégie élargie d'information et de sensibilisation des riverains à l'égard de la qualité de l'eau des lacs, dans la foulée de l'installation au mois de mai de deux nouveaux panneaux géants sur les routes 307 et

366 (*Opération Sauvetage - Reboisez vos rives !*) et de la production d'un dépliant durant l'été 2009 (*Qualité de l'Eau des Lacs*); et iv) des projets avec les institutions scolaires et communautaires de Val-des-Monts.

En outre, lors de la réunion du 12 décembre de la Fédération, les membres ont également confirmé les autres membres de l'exécutif de la Fédération

Président : **Michel Francoeur** (lac St-Pierre)
Président sortant : **Tom Barber** (lac Grand)
1^{er} vice-président : **Grant Walsh** (lac St-Pierre)
2^e vice-présidente : **Elizabeth Logue** (lac McGregor)
Trésorier : **Claude Mondoux** (lac St-Pierre)
Membre : **Andrew Henderson** (lac Brassard)
Membre : **Claude Bergeron** (lac Maskinongé)
Membre : **Linda Brière** (lac McArthur).



Michel Francoeur (à gauche), du Lac St-Pierre, a été élu président de la Fédération des lacs de Val-des-Monts en décembre 2008, en remplacement de Tom Barber (à droite).

Code d'éthique pour la pêche sur la glace

Par Elizabeth Logue



Lorsque vous pratiquez la pêche sur la glace, il est important de minimiser les impacts potentiels sur le site que vous visitez. En adoptant un code d'éthique, vous aidez à protéger l'environnement tout en pratiquant votre activité de façon sécuritaire. Lisez ce qui suit pour connaître les moyens de protéger votre site de pêche préféré en suivant quelques règles toutes simples.

Pêcher sur la glace sans prendre les précautions nécessaires peut avoir des implications fâcheuses, telles que :

- Affecter la qualité de l'eau lors d'un déversement d'essence ou d'huile à chauffage;
- Menacer la vie aquatique avec des déchets laissés sur place;
- Contaminer les lacs et les berges en omettant de retirer l'équipement nécessaire, surtout à la fin de la saison de pêche;
- Créer de la pollution visuelle pour les riverains et des soucis de sécurité pour les bateaux lorsque des débris flottent sur l'eau après la fonte de la glace;
- Engendrer des coûts injustifiés pour les volontaires qui enlèvent les débris sur les berges.

Conseils environnementaux pour la pêche sur la glace :

- Pour faciliter les déplacements, montez votre abri sur un traîneau ou des roues.
- Ne jetez aucun déchet dans l'eau et ne les laissez pas sur la surface glacée. Veuillez toujours vous en départir convenablement à la fin de la journée.
- Pour éviter les déversements, soyez prudent lorsque vous remplissez et utilisez de l'équipement fonctionnant à l'huile ou à l'essence.
- Avant de partir, apportez tous vos objets personnels pour éviter de polluer dans le cas où il y aurait une tempête ou que la glace dégèle plus tôt que prévu.
- Soyez attentifs aux conditions de la glace pour pouvoir enlever votre abri avant que la glace ne dégèle.
- Identifiez votre abri pour que l'on sache comment vous rejoindre si nécessaire.

Code d'éthique

Voici quelques règles d'un code d'éthique qui vous permettra d'apprécier votre expérience de pêche sur la glace et celle de tous autour de vous.

1. **Ramassez vos déchets** – C'est simple, mais personne n'aime voir des lignes à pêche, des emballages et des cannettes de bières qui traînent. Laisser ses déchets sur place montre peu de respect pour l'environnement et les autres pêcheurs.
2. **S'installer près d'un autre pêcheur** – Cette règle dépend de plusieurs facteurs. Si vous êtes du type qui aime prendre le temps de saluer et de s'intéresser aux prises des pêcheurs présents, c'est bien. Dans ce cas, il n'y a pas de problème à demander poliment si vous pouvez vous installer tout près. Le mauvais comportement est de s'installer sans demander et sans aucun égard aux voisins qui désirent peut-être un peu de solitude. Dans les deux cas, ne vous installez pas plus près de 40 pieds / 10 mètres.
3. **Bruit** – Il s'agit d'une question de respect pour les pêcheurs voisins. C'est bien d'avoir du plaisir, mais trop de bruit peut être agaçant.
4. **Percez vos propres trous** – Avant de prendre un trou existant, jetez un coup d'œil autour pour voir si un autre pêcheur n'essaye pas un autre endroit avant d'y revenir. Il est préférable de percer ses propres trous.
5. **Indiquez vos trous** – Mettez une branche ou un signal dans le trou après votre pêche pour éviter que quelqu'un n'y tombe ou n'y trébuche.
6. **Gardez les animaux en laisse** – Fido peut tomber dans de l'eau très froide si vous le laissez courir sur la glace.
7. **Surveillez les enfants** – La surface glacée est un endroit très dangereux pour un enfant sans supervision.

En étant respectueux de ce code d'éthique, vous pouvez facilement aider à protéger la qualité de l'eau du lac, tout en conservant un site de pêche fructueux! ■

YANN GAGNON : UN NOUVEAU COORDONNATEUR À LA FÉDÉRATION

Depuis le mois de mai dernier, M. Yann Gagnon travaille à titre de coordonnateur de la Fédération des lacs de Val-des-Monts en remplacement de Patrick Fredette.

Avant ce poste M. Gagnon a complété un Certificat en sciences de l'environnement ainsi qu'un diplôme en milieu naturel. De plus, M. Gagnon a occupé depuis les 8 dernières années de nombreux emplois reliés au domaine de l'environnement. Il a travaillé, entre autres, comme conseiller en aménagement d'écran boisé pour l'UPA (Union des Producteurs Agricoles) de l'Estrie, comme patrouilleur et conseiller pour Memphrémagog Conservation inc (MCI) et a occupé plusieurs autres postes au sein du MDDEP et le MRNF.

Au cours de ce contrat, M. Gagnon devra remplir certaines tâches qui s'inscrivent dans la mission

de la Fédération des lacs de Val-des-Monts. Son mandat visera notamment à :

1. Assurer la réussite et la pérennité des projets en cours à la Fédération;
2. Sensibiliser la population de Val-des-Monts aux bonnes pratiques environnementales;
3. Rédiger des demandes de subvention
4. Représenter la Fédération sur la scène environnementale municipale, régionale et provinciale;

Son travail est de promouvoir des projets essentiels à la bonne gestion des lacs de Val-des-Monts afin d'améliorer la qualité de l'eau et de promouvoir des bonnes pratiques environnementales. Pour d'autres renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec lui au 819-639-2913 ou federationlacsvaldesmonts@gmail.com.



Yann Gagnon, coordonnateur de la Fédération des lacs de Val-des-Monts depuis mai 2009, en remplacement de Patrick Fredette

L'ASSOCIATION PSLL : EMPHASE SUR L'ENVIRONNEMENT

L'ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC (PSLL), représentant 9 lacs dans Val-des-Monts, a priorisé l'environnement comme point fort et beaucoup de ses efforts dans ce domaine sont menés par un groupe de bénévoles engagés sous la direction du comité de l'environnement de l'association. Les projets de ce comité comprennent :

- L'échantillonnage d'eau afin de déterminer la concentration de phosphore et des coliformes fécaux.
- La recherche et la communication afin de modifier les comportements des propriétaires, c'est à dire « le tournant vert ».
- La gestion des ensemencements de poissons (choisir la bonne espèce afin de maintenir l'équilibre naturel ainsi que la supervision du taux de survie des poissons ensemencés)
- La supervision de la santé et de l'utilisation de nos petites îles
- La distribution de plus de 900 arbustes afin de reboiser les berges.

Dans le futur le comité continuera les activités ci-haut, mais aussi :

- Obtiendra l'avis d'un consultant forestier afin d'évaluer la santé de nos forêts et ainsi produire un constat sur la succession des essences forestières en place.
- Prendra contact avec des compagnies qui œuvrent dans la fabrication de produits ménagers écologiques et encouragera les propriétaires de PSLL à utiliser ces produits
- PSLL reconnaît que la valeur de nos propriétés de villégiature est ancrée dans sa précieuse nature. Toutes les associations de villégiateurs doivent avoir des objectifs communs et c'est pour cette raison que le comité d'environnement de PSLL accueille favorablement les contributions et échanges de groupes comme nous.

Vous pouvez nous joindre à info@psll.ca

La petite histoire de la vie de chalet au lac Grand

Un groupe de riverains détectives ont découvert des histoires fascinantes et méconnues de l'évolution des lacs dans la région de Gatineau lorsqu'ils entreprirent de rechercher et d'écrire l'histoire du lac Grand. Le lac Grand est un joyau de la chaîne des lacs qui composent le bassin versant de la rivière La Blanche. Aujourd'hui, ce sont plus de 200 propriétaires de chalets et de maisons qui peuplent ses rives, sûrement attirés par la beauté naturelle du lac et par sa proximité de Gatineau et Ottawa.

Évidemment, l'agriculture, la foresterie et les mines furent les principaux incitatifs pour que les premiers colons viennent s'établir et créer le village de Perkins. Ce qui est moins connu dans cette histoire, c'est que l'industrie minière se pratiquait de façon intensive et que les travailleurs miniers négocièrent une clause dans leur contrat afin qu'ils soient amenés aux tavernes du Marché By pendant les fins de semaine. Chacune de ces industries ont eu un rôle important à jouer dans la construction des routes et des ponts qui rendit le passage aux lacs McGregor et Grand possible, quoi que difficile, vers la fin des années 1800.

Les Pères Oblats, fondateurs de l'Université d'Ottawa, furent les premiers à cartographier le lac Grand. Leurs documents historiques sont soigneusement entreposés dans les Archives Deschatelets, à Ottawa. Au cours d'un voyage à canot pendant l'été 1890, les Oblats découvrirent le lac Grand. En 1891, ils érigèrent un bâtiment considérablement grand de trois étages qui servait

de camp d'été pour les étudiants du secondaire intéressés par le clergé. Les prêtres et leurs étudiants s'en servirent comme lieu de retraite pendant 10 ans, jusqu'à ce qu'il brûle au cours de l'été 1903. À un certain moment de l'histoire de ce camp, il y avait plus d'une centaine de participants. Ils dessinèrent des cartes très détaillées du lac, nommèrent plusieurs de ses baies et îles et érigèrent de grandes croix au sommet des collines avoisinantes.

Plusieurs des premiers villégiateurs au lac Grand étaient Américains. Des rumeurs disent qu'un magazine américain de pêche sportive rédigea l'histoire de pêcheurs attrapant deux achigans au bout d'un même leurre et de plusieurs achigans à petite bouche sautant carrément dans les bateaux. Des pêcheurs américains avides de poissons vinrent tenter l'expérience, ils ne furent pas déçus! Des camps de chasse et de pêche parsemèrent le lac à une époque bien avant celle des chalets. Avec le temps, ils amenèrent leur famille et, au début des années 1920, plusieurs bâtirent des chalets sur ses rives. Quelques-uns sont encore debout aujourd'hui, tels des monuments d'une ère passée des premiers colonisateurs.

Ces pionniers, autant Canadiens qu'Américains, reconnurent l'importance de s'organiser en association afin de contrer le braconnage, la pêche illégale et le vol de propriété. L'Association du lac Grand vit le jour en 1943 et est aujourd'hui un membre actif de la communauté de Val-des-Monts et de sa Fédération des lacs.



Page couverture du livre The Grand Experience

The Grand Experience n'est pas seulement historique. Ce livre raconte l'histoire de plusieurs générations de famille et de la visite de plusieurs célébrités, telles qu'Harry Belafonte pratiquant le ski nautique ou Tallulah Bankhead transportant ses précieuses valises. Il rappelle l'histoire de célébrations, tragédies, accidents et méfaits. Cette belle publication inclut plusieurs photographies, anciennes comme nouvelles. Le comité du livre décrit cette aventure de rédaction comme un travail d'amour et une expérience

enrichissante. Il serait enchanté de partager son expérience et son apprentissage avec d'autres associations intéressées par la découverte de l'histoire fascinante de leur propre lac.

Extrait de *The Grand Experience*, écrit par *The Grand Lake History Committee*, un groupe de volontaires résidant au lac Grand, publié en 2007. Des copies sont disponibles au *Magasin Général McClelland's, Poltimore, Québec* ou en contactant *Don ou Janice Poole* au 819-671-1034 ou donjan@magma.ca.

Résultats de l'échantillonnage des lacs 2009

Phosphore total (PT, µg/L)

Indicateur du vieillissement des lacs



2-10 µg/L
Oligotrophe



10-30 µg/L
Mesotrophe



>30 µg/L
Eutrophe

Un lac **oligotrophe** est un milieu aquatique particulièrement pauvre en éléments nutritifs, ceci découlant d'une production primaire très faible. On y observe généralement une faible présence d'algues et donc une bonne transparence de l'eau. Ce type de lac offre généralement un bon potentiel pour l'approvisionnement en eau potable. De plus, les lacs oligotrophes sont caractérisés par des eaux froides bien oxygénées, ce qui constitue un bon habitat pour la truite qui nécessite ces conditions pour son développement et sa reproduction.

Un lac dit « **mésotrophe** » est un entre-deux entre le stade oligotrophe et eutrophe. Ces lacs sont moyennement riches en nutriments et ont des concentrations moyennes d'oxygène dissout.

Se dit d'une eau sujette au phénomène d'**eutrophisation**. Il s'agit généralement d'un plan d'eau dont les eaux enrichies en matières organiques sont le siège d'une prolifération végétale et bactérienne entraînant une désoxygénation prononcée de l'eau. L'enrichissement en éléments nutritifs amenant des conditions eutrophiques est souvent lié à la présence de l'homme.

LACS µg/l	2009	MOYENNE 01-09
Achigan	-	4.7
Barnes	6.6	10.1
Bataille	11.7	11.4
Bois Franc	5.6	5.2
Brassard	7.6	6
Champeau	6	7.4
Chevreuil	9	8.1
Corrignan	3.6	3.6
Clair	-	5.5
Dam	5.8	6
Eau Claire	-	13.9
Écluse	-	3.2
Épinettes	3.6	7.6
Gilmour	9.8	10.9
Girard	-	6.2
Grand	8.8	8.8
Hardwood	3.3	2.4
Lachaine	-	15.2
Létourneau	-	8.2
Louise	-	6.1
Marbre	-	3.8
Maskinongé	4.5	9.1
McArthur	5.6	7.8
McFee	-	5.8
McGlashan	-	4.7
McGregor	11.3	10.9
McMullin	-	19.8
Newcombe	-	4.2
Noir	-	4
Petit lac Clair	6.6	5.3
Rhéaume	13.7	11
Robinson	-	7.9
St-Germain	2.5	2.9
St-Pierre	9.1	9.1
Trout	14.6	7.1
Ten Penny	4.3	4.3
Perdrix	3.2	9.4

La tournée du lac McMullin

Par Pierre Chénier

Notre chalet n'est pas au bord de l'eau mais il nous offre une belle vue sur le lac McMullin, ce beau petit lac qui rend notre chalet plus accueillant, plus reposant. Il nous offre aussi de belles promenades en pédalo et de bonnes baignades rafraîchissantes. C'est clair : il constitue la richesse de l'endroit, comme beaucoup d'autres lacs pour d'autres chalets et résidences. La santé du lac McMullin nous tient à cœur, car elle fait partie de notre qualité de vie.

Depuis deux ans, ma conjointe et moi, nous assistons aux réunions de la Fédération des lacs de Val-des-Monts justement pour suivre de près cet élément de la qualité de vie. Nous y avons appris plein de choses intéressantes. D'abord, c'est une organisation ouverte à tous et qui regroupe toutes les associations de lac de Val-des-Monts. On se partage de l'information, on discute de solutions, on obtient le nécessaire pour analyser l'eau, on met de l'avant des recommandations pour protéger les lacs, etc. tout cela sous l'expertise du biologiste de la Fédération, Yann Gagnon. Et tout cela en collaboration avec la Municipalité de Val-des-Monts qui, d'ailleurs, y est représentée par quelques conseillers municipaux et souvent par le maire lui-même. Bref, on sent qu'il y a une volonté et des moyens pour préserver la qualité de nos lacs. On sent aussi qu'il y a un rattrapage à faire et des actions concrètes à poser.

L'une des actions concrètes est de mettre en place l'Association du lac McMullin afin d'en faire un membre reconnu de la Fédération. Cette action est devenue particulièrement pertinente lorsque, l'an passé, notre lac a connu une prolifération majeure d'algues bleu-vert à la fin de l'été. En plus, cette année, deux petites proliférations ont été signalées en début d'été. Le lac St-Pierre, notre gros voisin dans lequel se déverse le lac McMullin, a connu lui aussi ses inquiétudes liées aux algues

bleu-vert. L'idée de joindre notre « petit » lac à l'Association du lac St-Pierre est apparue et, depuis quelques mois, des pourparlers vont dans ce sens pour le bénéfice des deux lacs. Pour cela, évidemment, le lac McMullin doit démontrer sa réelle volonté d'être un membre actif et non seulement un poids pour le lac St-Pierre.

Il s'agit donc de mobiliser les gens du lac McMullin afin de les sensibiliser à l'importance de se regrouper en association pour ainsi avoir accès à toutes les informations relatives à la protection de nos lacs. Mais il y a surtout le pouvoir du nombre de personnes car, on le sait, plus il y a de gens engagés dans une cause, plus cette cause sera menée à terme. Et c'est ainsi que Joanne et moi avons entrepris la tournée de notre lac, un peu comme une « visite de paroisse ».

« Bonjour! Nous représentons l'Association du lac McMullin pour la qualité de l'eau! » C'est notre phrase introductive qui, le plus souvent, suscite un minimum d'ouverture, car personne ne peut être contre la qualité de l'eau. Et la conversation s'amorce, prend toutes sortes de tournure selon les personnes. On distribue nos documents d'information dont l'affiche illustrant le « bon » rivage et le « mauvais » rivage, ainsi que le formulaire d'adhésion. Le lac compte environ soixante-dix adresses. Jusqu'à maintenant, nous avons rencontré une vingtaine de personnes ce qui nous a permis de récolter quelques adhésions à l'Association, mais aussi de transmettre de l'information importante sur les meilleures pratiques environnementales.

Au-delà des résultats positifs et concrets de cette expérience, la rencontre de nos voisins a réellement été valorisante et ce, par l'accueil chaleureux que nous avons reçu tout au long de nos visites. De plus, nous avons été touchés de voir comment

REBOISEMENT DES BERGES

SAVIEZ-VOUS qu'une bande riveraine bien aménagée permet de freiner l'érosion des berges et capter les éléments nutritifs en migration vers le lac.

Parmi ces éléments, on retrouve le phosphore, un élément qui, précisons-le, ne peut être traité par les installations septiques et qu'une trop forte concentration dans l'eau peut favoriser les inflorescences d'algues bleues ainsi qu'encourager directement la croissance des grands herbiers aquatiques, des plantes comme le Myriophylle à épi, ennemi juré des lacs de Val-des-Monts. C'est dans ce contexte que la Fédération a mis sur pied des projets ciblant la sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales ainsi qu'au reboisement des berges.

2008 - ENSEMBLE POUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC MCGREGOR!

Au cours de l'été 2008, 72 riverains du lac McGregor ont reçu la visite d'un biologiste de la Fédération afin de les renseigner sur les bonnes pratiques environnementales et de les conseiller sur l'aménagement de leur rive. En tout, 63 riverains ont pu profiter du rabais à 60 % du prix du grossiste offert par la Fédération. Ce rabais exceptionnel leur a permis de ne pas être contraints par un petit budget pour bien revégétaliser leurs rives. Au total, c'est plus de 6 000 plants qui ont servi au reboisement sur les berges du lac McGregor.

2009- DES PETITS GESTES POUR UN GRAND LAC !

À l'instar du projet décrit ci-haut, ce projet novateur vous permet d'obtenir une visite à domicile gratuite d'un biologiste qui vous

informera sur les bonnes pratiques environnementales à adopter en bordure d'un lac. Si vous le désirez, le biologiste dessinera avec vous un plan détaillé d'aménagement de votre rive et ce, selon vos besoins. Aussi, il vous conseillera sur le choix des espèces d'arbustes et d'arbres à planter sur votre terrain et ce, afin de bien revégétaliser votre rive et ainsi améliorer la qualité de l'eau de votre lac.

De plus, si vous commandez des plants avec la Fédération, vous n'aurez qu'à payer 40% du prix du grossiste. Il y aura plusieurs dates de livraisons durant l'été et l'automne, vous permettant ainsi de bien planifier votre aménagement et ainsi assurer son succès.

Les résidents intéressés doivent en faire la demande auprès de la Fédération des lacs de Val-des-Monts au **819-639-2913** ou **federationlacsvaldesmonts@gmail.com** afin de réserver une place pour ce projet et profiter du rabais exceptionnel de 60 %.

Ce projet a été rendu possible grâce à la participation du programme ÉcoAction d'Environnement Canada. ÉcoAction est un programme de financement d'Environnement Canada qui aide des organismes à réaliser des projets visant à protéger ou à améliorer l'environnement et/ou à accroître la sensibilisation et la capacité de leur collectivité en matière d'environnement.



plusieurs personnes se sont ainsi révélées. Ces rencontres ont réellement humanisé notre voisinage.

L'Association du lac McMullin, comme toutes les associations de lacs: une expérience toute simple, humaine, bienveillante, basée sur une vision d'avenir où l'environnement constitue la clé de la qualité de la vie...

Enfin, soulignons que depuis l'Assemblée générale de juillet 2009 de l'Association du Lac St-Pierre, le lac McMullin fait désormais partie de l'Association du lac St-Pierre.

Pour information :
Joanne Mantha et Pierre Chénier.
(819) 457-2301
(819) 790-7204 ■



Quelques résidents du Lac McMullin profitant d'une belle journée aux abords de leur lac.